

Communiqué de presse

Institut fédéral de recherches WSL, Pro Natura et Forum Biodiversité Suisse

Birmensdorf, le 7 avril 2009

EMBARGO : 7 avril 2009, 10 heures



L'argent attribué actuellement à la protection des biotopes n'est pas suffisant

La protection et l'entretien des biotopes d'importance nationale exigeraient chaque année d'engager entre 148 et 183 millions de francs pour respecter les normes légales. Ces montants estimés par l'Institut fédéral de recherches WSL, Pro Natura et le Forum Biodiversité Suisse représentent plus du double de la somme attribuée aujourd'hui par la Confédération et les cantons à cette tâche. L'impossibilité de satisfaire entièrement les obligations légales devient ainsi évidente, ce que confirme d'ailleurs le suivi de ces biotopes. Outre les coûts annuels et conformément à la législation, un investissement unique de 700 à 1500 millions de francs serait nécessaire pour régénérer les biotopes afin de rétablir leur qualité d'origine.

Selon une estimation grossière, la Confédération et les cantons dépensent aujourd'hui 73 millions de francs pour la protection des biotopes nationaux. Cependant, les coûts de protection et d'entretien conformes à la législation des quelque 6000 biotopes d'importance nationale que sont les hauts et les bas-marais, les zones alluviales, les sites de reproduction des batraciens et à l'avenir aussi les prairies et pâturages secs atteignent entre 148 à 183 millions de francs. Ce montant permet le maintien d'une exploitation adaptée ou d'un fonctionnement naturel de ces milieux. C'est ce que révèlent pour la première fois des estimations du WSL, de Pro Natura et du Forum Biodiversité de l'Académie suisse des sciences naturelles publiées le 7 avril 2009. La fourchette des coûts s'explique par l'éventail très large de mesures possibles et par la prise en compte ou non des contributions agricoles.

Le respect du mandat législatif entraînerait deux fois plus de dépenses

Une comparaison entre les coûts calculés et une estimation des dépenses actuelles le montre : au moins deux fois plus de moyens seraient nécessaires pour une protection et un entretien conformes aux exigences légales des milieux les plus précieux pour la faune et la flore de Suisse. Le financement jusqu'ici insuffisant a des conséquences : tous les types de biotopes protégés diminuent en qualité et en surface totale.

A ces coûts annuels de 148 à 183 millions de francs s'ajoutent 697 à 1427 millions de francs d'investissement unique pour remettre les biotopes fortement dégradés dans l'état dans lequel ils ont été inventoriés. La fourchette de coûts s'explique par un éventail variable d'hypothèses concernant les besoins en matière de revalorisation. Cette somme est élevée car de nombreux biotopes ont déjà fortement perdu en qualité et en surface depuis leur mise sous protection. Par exemple, il est nécessaire de faire disparaître le drainage des hauts et bas-marais, de débroussailler des prairies et pâturages secs, de régénérer des zones alluviales et de réhabiliter des habitats de batraciens. Faute d'intervention, les Listes rouges de nombreuses espèces de plantes et d'animaux s'allongeront encore. A l'heure actuelle, de nombreux biotopes ne jouissent pas d'une protection conforme à la législation.

Une bonne protection des biotopes coûterait dix francs supplémentaires par personne et par an

Les coûts de protection des milieux les plus précieux de Suisse, soit 2 % de la surface du pays, semblent supportables. Les moyens annuels supplémentaires nécessaires ne sont pas incongrus: ils correspondent, par exemple, à dix francs par habitant ou au prix de construction d'un à deux kilomètres d'autoroute. Cet argent contribue sensiblement à la préservation de la diversité biologique. Il permet de protéger des paysages originels et à maintenir leur dynamique, et favorise la protection du climat. Grâce aux concepts globaux de protection et aux conseils professionnels mis en œuvre, ces fonds permettent aussi d'optimiser les moyens disponibles actuellement. Des biotopes bien protégés sont un atout majeur. Ils contribuent à faire de la Suisse une destination touristique attractive et constituent une source de revenu pour les agriculteurs, les paysagistes, les bureaux d'études en environnement et les entreprises de construction.

Biotopes précieux: un trésor naturel et culturel de la Suisse

Pour protéger des milieux particuliers, la Suisse a créé les inventaires nationaux. Ceux-ci répertorient les hauts et bas-marais, les zones alluviales, les sites de reproduction de batraciens et les prairies et pâturages secs les plus précieux. Des ordonnances régissent la manière de les protéger. Ces biotopes couvrent près de 2 % de la surface du pays, soit environ la surface du canton de Neuchâtel. Leur protection est une obligation légale.

Méthodologie de l'étude « Les coûts d'une protection conforme aux exigences légales des biotopes d'importance nationale »

Les calculs de l'Institut fédéral de recherches WSL, de Pro Natura et du Forum Biodiversité Suisse s'appuient sur des chiffres issus des pratiques en matière d'agriculture et de protection de la nature, de résultats de la recherche et d'avis d'experts. Outre les coûts récurrents, les coûts uniques d'investissement pour la régénération des milieux ou pour la restitution de la qualité inventoriée ont aussi été estimés. L'objectif des calculs est de conserver la qualité et la surface totale de l'ensemble des biotopes, comme la législation l'exige.

Liens

Récapitulatif des coûts

Brochure « Les coûts de la protection des biotopes de Suisse ».

Etude complète, en allemand uniquement « Kosten eines gesetzeskonformen Schutzes der Biotope von nationaler Bedeutung ».

www.wsl.ch/biotopschutzkosten

www.pronatura.ch/naturschutz

www.biodiversity.ch

Contacts

Irmi Seidl

Institut fédéral de recherches WSL

Cheffe de l'unité de recherche des sciences économiques et sociales

Tél. 044 739 23 24

irmi.seidl@wsl.ch

Urs Tester

Pro Natura

Chef de la division Biotopes et espèces

Tél. 061 317 91 36

urs.testler@pronatura.ch

Danièle Martinoli (en particulier pour les demandes en français)

Académie suisse des sciences naturelles SCNAT

Forum Biodiversité Suisse

Tél. 031 312 02 75

martinoli@scnat.ch